

Portables, antennes, wi-fi

Danger sur les ondes

Elles se répandent partout. Elles pénètrent nos cerveaux.

Et maintenant, c'est prouvé : leur utilisation prolongée peut nuire gravement à la santé. Le point sur la question.

Ordinateurs, télévisions, hi-fi, lampes halogènes, fours à microondes... Sans le savoir, l'homme évolue dans un enchevêtrement d'ondes électromagnétiques créées par des millions de systèmes de communication. Avec le développement fulgurant des technologies sans fil, du téléphone portable au wi-fi, la portée de ces ondes s'est démultipliée. Aujourd'hui, on compte plus de deux milliards d'utilisateurs de cellulaires dans le monde, dont 40 millions en France, **et rien ne semble arrêter le développement du wi-fi : l'an dernier, 31000 bornes ont été autorisées. Résultat ? Nous baignons dans un brouillard électromagnétique toujours plus dense. Cet *electrosmog*, comme l'appellent les Anglo-Saxons, serait un milliard de fois plus puissant que les champs électromagnétiques naturels.**

Quel est l'impact de cette pollution électromagnétique sur la santé ? Faut-il avoir peur des téléphones portables ? Voir interdire le wi-fi dans les espaces publics ?

Les ondes sont-elles dangereuses

La plupart des ondes électromagnétiques sont très faibles et ne pénètrent pas l'organisme.

Ce n'est pas le cas des ondes à hyperfréquences appelées aussi micro-ondes.

Lorsqu'elles traversent un organisme biologique, ces ondes interagissent avec ses molécules d'eau. Ces dernières vont s'agiter, se retourner et frotter les unes contre les autres. C'est ce frottement des molécules entre elles qui produit de la chaleur. Dans le cas du four à micro-ondes, cela sert à cuire les aliments. Or le téléphone portable utilise le même mécanisme pour transporter des données, mais à des doses beaucoup plus faibles : seulement 2 watts contre 800 watts dans un four ! **Le hic, c'est que les ondes électromagnétiques émises par la téléphonie mobile sont directement absorbées par le cerveau. Il existe un risque que certaines cellules cérébrales soient affectées par l'utilisation prolongée d'un cellulaire contre son oreille.** Toute la complexité du problème est de savoir si ces perturbations sont régulables par l'organisme ou pas.

Que sait-on sur les téléphones portables ?

Au cours des trente dernières années, environ 25 000 articles scientifiques ont été publiés sur les effets biologiques des rayonnements non ionisants, sans qu'on ait pu établir la preuve formelle de leur nocivité. Pourquoi ? Parce qu'on manque de recul : les téléphones portables ne datent que d'une dizaine d'années, le wi-fi est encore plus récent. Tous les regards convergent donc vers Interphone, l'unique programme de portée internationale qui suit depuis dix ans une cohorte d'utilisateurs de téléphones portables souffrant de tumeurs du nerf acoustique, des glandes salivaires et du cerveau. Pour l'instant, sept des treize pays participants, dont la France, ont déjà publié leurs résultats.

Ils sont alarmants. Tous concluent à un risque accru de développer un gliome, la forme la plus maligne des tumeurs du cerveau, après une utilisation du cellulaire d'au moins dix ans. Mais attention, tempore la chercheuse Martine Hours, qui coordonne l'étude pour la France au Centre de Recherche et d'Information sur le Cancer (Circ) à Lyon : *« Tant que tous les pays n'ont pas encore publié leurs résultats, il est trop tôt pour conclure à un risque significatif. »* Ces conclusions rejoignent pourtant plusieurs analyses, dont celle des chercheurs suédois Lennart Hardell et Kjell Hansson, qui montre qu'au-delà de dix ans d'utilisation du cellulaire, le risque de développer un gliome est multiplié par deux et demi ! **Une synthèse de 1500 études internationales, le BiolInitiative Working Report, dresse un tableau encore plus effrayant. Elle observe des altérations de l'ADN, une baisse de la production de mélatonine qui régule le stress, une perturbation du système immunitaire, le développement de tumeurs du cerveau, de cancers infantiles, de cancers du sein ou de la maladie d'Alzheimer, etc.**

S'il y a un risque pour les adultes, il est a fortiori encore plus grand pour les enfants et adolescents.

Pourquoi ? Parce que leur boîte crânienne est plus fine, leur système immunitaire plus faible, leur cerveau en pleine croissance. Et qu'ils sont exposés plus longtemps que les adultes à cette technologie.

Quid du wi-fi ?

Comme la dernière génération de téléphones portables, le wi-fi utilise la même fréquence que celle des micro-ondes (2 400 MHz), mais émet sur des distances beaucoup plus courtes et à moindre puissance. Exemple : en restant un an à côté d'une borne wi-fi, on reçoit la même dose électromagnétique qu'en téléphonant d'un mobile pendant 20 minutes ! Officiellement, le wi-fi ne présente donc aucun risque pour la santé et peu d'études lui sont consacrées. Reste que, à la différence des téléphones portables, l'exposition est continue, ce qui pousse l'Agence européenne pour l'Environnement à réclamer davantage de mesures pour réguler son installation. Au nom du principe de précaution, l'Autriche et l'Allemagne ont recommandé l'an dernier d'éviter le wi-fi dans les écoles. En France, après plusieurs plaintes d'employés, la direction de la Bibliothèque nationale de France (BnF) vient de couper l'accès à l'internet sans fil pour installer des réseaux filaires.

Et des antennes ?

Le flou demeure. Pour l'Agence française de Sécurité sanitaire de l'Environnement et du Travail (Afsset), il n'existe aucune preuve scientifique de leur nocivité car elles rayonneraient de 50 à 60 fois moins que les antennes radio ou de télévision .

Ndlr de Next-up: Les types de fréquences sont différentes (# hyperfréquences MO), de plus les distances des émetteurs font que l'irradiation des populations est presque marginale, en voici la preuve irréfutable : [Exemple comparatif complet révélateur des valeurs TV, FM, etc. . . de mesures du spectre sur PARIS](#)).

La pollution environnementale électromagnétique est donc essentiellement générée par la TM !)

Une fois de plus l'AFSSET désinforme et **biaise**, [pareillement que sur le WiFi](#) !

Le temps de la responsabilisation est venu, les mensonges doivent cesser, légitimement les citoyens ne devraient-ils pas faire acte de salubrité publique ? . Autre question: Ne faudrait-il pas lancer une souscription pour ester en justice contre l'AFSSET et le Ministre de la Santé ? (ex. normes actuelles totalement aberrantes: 61 V/m, etc ...).

Qu'en pensez-vous, merci de nous donner votre avis : contact@next-up.org

Pourtant, plusieurs études, dont celle de la ville de La Nora, en Espagne, évoquent un lien significatif entre antennes-relais et certains symptômes, parmi lesquels fatigue, perturbations du sommeil, éruptions cutanées, difficultés de concentration, problèmes cardiovasculaires ou troubles visuels. Récemment, une étude du Dr Gerd Oberfeld, du département de la santé publique à Salzbourg, a conclu à une augmentation significative du risque de cancer dans un rayon de 200 mètres autour des antennes-relais. En France, l'implantation d'une antenne-relais près des habitations n'est soumise à aucune réglementation. Le gouvernement se contente de suivre la Commission européenne qui recommande des seuils de puissance à 41, 58 et 61 volts par mètre selon les fréquences. Des limites bien au-dessus de celles appliquées par la Pologne (6 V/m) , la Suisse (4 V/m) ou le Luxembourg (3 V/m).

Les 8 règles du sans-fil

1. Utiliser des oreillettes filaires systématiquement.
2. Limiter les conversations à 6 minutes.
3. Eviter de téléphoner dans les déplacements : en voiture, dans le métro, le train et dans l'ascenseur, et lorsque la réception est mauvaise (entre son niveau minimal et maximal, la puissance du téléphone mobile peut être multipliée par 100).
4. Déconseiller le téléphone portable aux enfants et adolescents.
5. Ne pas poser de téléphone portable sur le ventre d'une femme enceinte.
6. Ne pas porter le téléphone à la ceinture ou dans les poches.
7. Eteindre sa borne wi-fi pendant la nuit.
8. Ne pas poser son ordinateur portable wi-fi sur les genoux ou trop près du corps.

Marie Vaton

Le Nouvel Observateur